

Le Burundi annonce de "nouvelles sanctions" contre les radios BBC et VOA

@rib News, 29/03/2019 Source Xinhua Le président du Conseil National de la Communication (CNC) du Burundi, Nestor Bankumukunzi, a annoncé vendredi à Bujumbura de "nouvelles sanctions" contre les radios "British Broadcasting Corporation" (BBC) et "La Voix d'Amérique" (VOA).

Auparavant, le 4 mai 2018, le CNC avait annoncé la suspension des émissions des radios BBC et VOA pour une durée de six mois sur tout le territoire burundais à partir du 7 mai 2018 en les reprochant des "manquements à la loi régissant la presse et à la déontologie professionnelle" en diffusant sur le Burundi, des informations "très tendancieuses". En plus, le CNC avait accusé la VOA d'avoir engagé un journaliste burundais poursuivi par la justice burundaise. Par rapport aux nouvelles décisions, M. Bankumukunzi a d'abord annoncé que l'autorisation d'exploitation de la station de la radio BBC est retirée. Par ailleurs, le CNC a interdit "formellement" à tout journaliste, burundais ou de nationalité étrangère "se trouvant sur le territoire national", de fournir "directement ou indirectement", des informations pouvant être diffusées par la radio BBC. En effet, le CNC a reproché à la BBC de "n'avoir pas malheureusement tenu sa promesse" en diffusant après la décision de la suspension de ses émissions intervenue en mai 2018, un film documentaire, "qui s'est avéré un montage mensonger, calomnieux et accablant" pour le Burundi. Ce documentaire diffusé par la BBC, explique le CNC, accusait des "manquements professionnels graves" violant la loi régissant la presse au Burundi, alors que cette radio britannique était "sous sanction" (ses émissions étaient suspendues pour une durée de six mois). Pour "La Voix d'Amérique" (VOA), le CNC a décidé de maintenir, "jusqu'à nouvel ordre", la suspension des émissions de cette radio. En plus, le CNC a interdit "formellement" à tout journaliste burundais ou de nationalité étrangère se trouvant sur le territoire national, des informations pouvant être diffusées par la VOA, jusqu'à la levée de cette décision. En effet, le CNC a accusé les responsables de la VOA, de "continuer de maintenir dans leur personnel, Monsieur Patrick Nduwimana, recherché par un mandat d'arrêt international émis par la justice burundaise pour participation à des violences meurtrières qui ont précédé le putsch manqué du 13 mai 2015 malgré la décision de suspension de ces émissions pendant six mois".

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});